



Utilisation d'un Contrat PEC après un CDD

Par Corclair

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD pour accroissement temporaire d'activité dans une collectivité territoriale depuis 12 mois. Mon contrat arrive à sa fin et mon employeur souhaite pérenniser mon poste. Il me propose de me réinscrire à Pôle Emploi pendant les mois d'été et de me reprendre sur le même poste début septembre avec un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour bénéficier de l'aide financière.

Je suis titulaire d'une licence (niveau bac+3).

J'ai lu la Circulaire no DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative au PEC et je ne pense pas pouvoir en bénéficier. J'ai même peur que cela ressemble à un emploi dissimulé. Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre aide.